Lycée des Métiers Marcel BARBANCEYS
20 Rue de l'Artisanat
19160 NEUVIC

Marché public d'achat d'un banc didactique hydraulique

Règlement de consultation

MARCHÉ DE FOURNITURE

Acquisition d'un banc didactique hydraulique pour la section maintenance des matériels

Année 2019

Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Lycée des Métiers Marcel BARBANCEYS
20 Rue de l'artisanat
19160 NEUVIC
Tél. 05 55 95 82 80
Mail : ce.0190027b@ac-limoges.fr

Dates de remises des offres : Lundi 20 janvier 2020

Dossier de consultation
Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

Lycée des Métiers Marcel BARBANCEYS
20 Rue de l'artisanat
19160 NEUVIC
Tél. : 05 55 95 82 80
Fax : 05 55 95 04 79
Adresse électronique : ce.0190027b@ac-limoges.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00.

Article 2 – Mode de passation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 et 40.II du Code des Marchés Publics.

Article 3 – Forme de marché

Le présent dossier de consultation porte sur un marché de fourniture d'un banc didactique hydraulique pour la section maintenance des matériels.

Article 4 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'achat et la livraison d'un banc didactique hydraulique à usage pédagogique (livraison en 2020).
L'acquisition inclut le double des clés, le manuel d'utilisation en français et le livret d'entretien.

Article 5 – Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché comprennent :

- l'état de recensement des besoins
- le devis T.T.C. accompagné des notices techniques du matériel. Il sera précisé la durée de garantie et les délais de livraison du matériel sur le devis,
- l'acte d'engagement du candidat,

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- la DUME (Document Unique de Marché Européen)

<u>Article 6</u> – Caractéristiques techniques des tondeuses autoportées

Les candidats devront proposer un appareil présentant les caractéristiques techniques décrites en annexe dans l'état de recensement des besoins. Les variantes ne sont pas admises.

<u>Article 7</u> – Conditions d'exécution du marché

7.1 – Mise à disposition du matériel

Le lycée devra être informé de la mise à disposition d'un banc didactique hydraulique au moins 5 jours ouvrables à l'avance afin de lui permettre de prendre toutes les dispositions nécessaires pour réceptionner ce matériel.

7.2 – Conditions de réception

Le banc didactique hydraulique devra être livrées en 2020 aux jours et heures d'ouverture de l'établissement soit du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00.

La remise du matériel devra intervenir dans le délai maximal proposé par le titulaire du marché dans son acte d'engagement.

7.3 – Délivrance du bon de commande

Le bon de commande sera envoyé par courrier et le titulaire en accusera réception au plus tard le lendemain de la réception. Passé ce délai, si le titulaire n'a pas accusé réception, la date qui sera prise en compte pour l'exécution de la commande sera la date d'envoi du bon de commande par courrier plus un jour de délai postal.

Toute livraison sans bon de commande ne sera pas payée.

Pour être valable le bon de commande doit revêtir le cachet de l'établissement ainsi que la signature en original du chef d'établissement. Il n'y aura pas de délégation de signature, la Gestionnaire-Régisseur attestera par signature l'existence des crédits pour honorer cet achat.

Le bon de commande précisera :

- le N° de la commande,
- la référence du matériel à livrer et son prix,
- la référence du devis préalable,

- le montant T.T.C,
- la signature du Chef d'établissement et de la Gestionnaire-régisseur.

7.4 – Bon de livraison

Le matériel livré sera accompagné d'un bon de livraison daté qui précisera :

- le nom et l'adresse du fournisseur
- le N° SIRET ou SIREN
- l'identification et le n° de série du matériel livré
- les lieux et date de livraison.

Article 8 – Garantie, Service après-vente

Le fournisseur est tenu :

- de préciser la durée et le contenu de la garantie du matériel,
- d'attester d'une garantie contre les vices cachés de fabrication de l'article.

Article 9 – Condition de prix

Le prix est ferme et comprend :

- toutes les charges relatives à la mise à disposition du matériel,
- les frais afférents au transport,
- la livraison à l'emplacement indiqué par l'établissement,
- une démonstration au personnel utilisateur.

Article 10 – Modalité de règlement

10.1 – Le titulaire adressera sa facture à :

Lycée des Métiers Marcel BARBANCEYS
Service Intendance
20 Rue de l'Artisanat
19160 NEUVIC

La facture mentionnera :

- le nom du fournisseur,
- le n° SIRET ou SIREN,
- la prestation réalisée,
- le montant de la TVA,
- le montant T.T.C. en toutes lettres
- un RIB avec IBAN et BIC sera joint à la facture.

- un RIB avec IBAN et BIC sera joint à la facture.

10.2 – Délais de paiement

L'établissement procédera au règlement de la facture par mandat administratif dans les 30 jours suivant sa réception.

Article 11 – Assurances et responsabilités

Le titulaire du marché est responsable en toutes circonstances et pour quelques causes que ce soit du matériel et personnel qu'il a affecté à l'exécution du marché.
La responsabilité de l'établissement sur ce matériel prendra effet au transfert de propriété matérialisé par la remise des clefs au chef d'établissement.

Article 12 – Règlement des litiges

Tout différend pouvant naître de l'exécution du présent marché devra faire l'objet au préalable d'un règlement amiable.

Article 13 – Présentation des offres

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger sur le site de l'AJI :
http://www.aji-france.com
Les offres seront rédigées en français ainsi que les documents associés notamment le livret d'utilisation ainsi que tous les documents techniques justifiant de la conformité du matériel aux normes en vigueur.

Article 14 – Condition d'envoi ou de remise de l'offre

Les candidats devront envoyer leurs offres avant **Lundi 20 janvier 2020 délai de rigueur**, par voie dématérialisée : ce.0190027b@ac-limoges.fr ou sur la plateforme http://www.aji-france.com. A titre exceptionnel, la documentation technique pourra être envoyée par voie postale en cas de volume trop important pour un envoi dématérialisé.

Article 15 – Le marché pourra être résilié par l'établissement pour des motifs d'intérêt général.

Article 16 – Pièces à fournir

Le candidat fournira les documents suivants :

- la DUME (Document Unique de Marché Européen)

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières signé et daté
- le devis répondant à l'offre ainsi que les annexes techniques du matériel proposé qui devront être suffisamment détaillé pour permettre d'apprécier l'offre au regard des critères de sélection mentionnés ci-dessous.

Le candidat peut ajouter toute autre pièce qu'il jugera utile pour appuyer l'offre.

<u>Article 17</u> – Sélection des candidatures

Les offres seront examinées en Commission d'Appels d'Offres.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- qualité des produits 50%
- qualité des services associés 20%
- qualité des conditions de livraison 10%
- prix 20%

Le Proviseur, Tampon et Signature du Fournisseur

Personne Responsable des Marchés

Jean-François VIALLE

Lycée Professionnel Marcel BARBEYROUX 19160 NEUVIC Le Proviseur Académie de Limoges Ministère de l'Education Nationale

Par intérim, H. BOURNAZEL